

## La saison du VRS commence le 1er octobre : comment protéger votre bébé <sup>[1]</sup>

**Publié le :** Mardi, 30 septembre 2025

**Le virus respiratoire syncytial (VRS) est très contagieux et l'infection par ce virus peut être grave, particulièrement chez les très jeunes enfants. Mais depuis l'hiver dernier, le nirsévimab, un médicament qui protège contre le VRS, est remboursé par les autorités belges.**

Le début de la saison du VRS au 1er octobre signifie que les bébés nés à partir de cette date peuvent être immédiatement immunisés avec le nirsévimab. Les bébés nés entre le 19 février et le 1er octobre peuvent eux aussi recevoir le nirsévimab. Le nirsévimab n'est pas un vaccin, mais un anticorps qui offre une protection rapide contre le virus.

Bien que l'épidémie de RSV soit saisonnière, survenant généralement entre octobre et mars en Belgique, cette période peut néanmoins varier d'une année à l'autre. Pour des raisons pratiques, Sciensano a fixé le début de la saison du RSV au 1er octobre. Cette date, retenue comme point de départ officiel, conditionne la prise en charge du remboursement de l'administration du Nirsevimab en Belgique.

L'an dernier, le nirsévimab a été remboursé pour la première fois en Belgique. En collaboration avec l'association professionnelle des pédiatres belges (BAOP), Sciensano a mené une étude sur l'impact de cet anticorps. Celle-ci a montré que le nirsévimab apporte une protection significative, avec une efficacité à 86 % pour éviter les hospitalisations.

Chaque année, des milliers d'enfants sont hospitalisés en Belgique en raison d'une infection grave au VRS. Cela contribue chaque hiver à la surcharge de notre système de santé. Grâce au nirsévimab, on estime qu'environ 4 000 hospitalisations d'enfants ont été évitées l'an dernier, soit une baisse d'environ 40 %. Selon Sciensano et la BAOP, si davantage de parents font immuniser leurs enfants, 1 500 hospitalisations supplémentaires pourraient encore être évitées.

*Le nirsévimab est disponible en Belgique sous le nom commercial **Beyfortus**. Il est à noter qu'un autre moyen de prévention est disponible contre le RSV chez les enfants, il s'agit de la vaccination maternelle (par la femme enceinte). Les résultats de l'étude sur l'impact du nirsévimab en Belgique sont disponibles sur le site web de Sciensano <sup>[2]</sup>. Pour en savoir plus : le site de la BAOP <sup>[3]</sup>.*

**Sujets santé:** Virus respiratoire syncytial (VRS) <sup>[4]</sup>

**Source URL:** <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/la-saison-du-vrs-commence-le-1er-octobre-comment-protoger-votre-bebe>

### Liens

[1] <https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/la-saison-du-vrs-commence-le-1er-octobre-comment-protoger-votre-bebe> [2]

[https://www.sciensano.be/sites/default/files/impact\\_du\\_nirsevimab\\_sur\\_les\\_infections\\_pediatriques\\_au\\_vrs\\_en\\_belgique\\_en\\_2024-2025.pdf](https://www.sciensano.be/sites/default/files/impact_du_nirsevimab_sur_les_infections_pediatriques_au_vrs_en_belgique_en_2024-2025.pdf) [3] <https://baop.be/fr/rsv/rsv-information-to-give-to-parents> [4] <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/virus-respiratoire-syncytial-vrs>